

| | | |
|--|---|----------------------|
| | Orthophoniste Service de Médecine Physique et Réadaptation | Date d'application : |
| | | Page 1 sur 3 |

| | REDACTEUR | VERIFICATEUR (S) | APPROBATEUR(S) |
|-----------|-------------|------------------|----------------|
| Date | 20 /01/2012 | | |
| Nom | | | |
| Fonction | | | |
| Signature | | | |

1 - SITUATION DU POSTE :

Hôpital Jean Rebeyrol, Service de Médecine Physique et Réadaptation, RDC

2 - MISSION PRINCIPALE DU POSTE :

L'orthophoniste sur prescription médicale réalise un bilan et effectue les soins orthophoniques (individuels ou en groupe) dans le cadre des objectifs de rééducation et de réadaptation déterminés par l'équipe pluridisciplinaire du service de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) et en rapport avec son décret de compétences.

3 - RELATIONS HIERARCHIQUES :

Responsable hiérarchique direct : Cadre de santé rééducateur

Niveau de responsabilité : L'orthophoniste est responsable des actes de rééducation qu'il pratique

4- RELATIONS FONCTIONNELLES PRINCIPALES:

- Chef de service de MPR
- Médecins responsables des différents secteurs
- Cadres de santé infirmier
- Cadres de santé rééducateurs
- Personnels soignants du service
- Aides-soignants et brancardiers du plateau technique de rééducation
- Psychologue
- Neuropsychologue
- Assistante sociale
- Ergothérapeutes
- Orthophonistes
- Diététiciens

5 – ORGANISATION DU POSTE :

6 – DOMAINES D'ACTIVITES:

6-1 Activités de soins :

- Prendre connaissance chaque jour des prescriptions médicales.
- Rédiger un compte rendu du bilan effectué et le joindre au dossier médical.
- Réaliser des actes d'orthophonie en cohérence avec la prescription médicale.
- Adapter la prise en charge du patient à l'évolution de son état de santé, de sa pathologie ou de ses possibilités fonctionnelles.
- Tenir à jour le tableau de planification des séances de rééducation en concertation avec l'équipe.
- Assurer la traçabilité de l'activité de soins de l'Orthophoniste.
- Maîtriser le vocabulaire technique lié à son activité.

Rôle diagnostic :

- Elaborer un bilan orthophonique avant la prise en charge.
- Déterminer le diagnostic orthophonique en fonction de la synthèse des bilans.

Rôle thérapeutique :

- Pratiquer les séances de rééducation (individuel ou en groupe) et mettre en œuvre les techniques nécessaires à la réalisation des objectifs déterminés.
- Donner au malade les informations nécessaires à l'élaboration de son projet de soins.
- Déterminer la durée et la fréquence des séances.

Place de l'orthophoniste dans l'équipe :

• Fonction de liaison :

- Assister au staff d'équipe hebdomadaire et aux réunions de synthèse des patients.
- Assister aux réunions à l'extérieur du service et rencontrer les différents intervenants extérieurs.
- S'assurer du réinvestissement des acquis du traitement orthophonique dans les unités de soins et dans les activités quotidiennes du patient.

• Fonction institutionnelle :

- Participer aux travaux des instances administratives, paramédicales et médicales.

6-2 Activités de gestion :

- Respecter les protocoles d'hygiène en vigueur dans le service.
- Signaler tout manque ou dysfonctionnement au cadre de santé rééducateur responsable du secteur ou au cadre de santé de l'unité de soin.

6-3 Activités de formation :

- Maître de stage : encadrement des étudiants en Orthophonie.
- Chargé d'enseignement (cours, participation à des jurys).

6-4 Activités de recherche :

- Temps de réflexion personnelle et collective sur la pratique de l'orthophonie.
- Documentation personnelle.
- Encadrement de mémoire.
- Participation à des équipes de recherche.
- Nécessité de formation continue.

6-5 Activité d'information, relation, communication :

- Information des membres de l'équipe sur la prise en charge des patients et sur le champ de compétence des orthophonistes.
- Transmettre les informations écrites et orales, nécessaires à la prise en charge des malades et à la continuité des soins
- Information des patients, de l'entourage et des intervenants extérieurs.
- Participation à l'accueil de stagiaires non orthophonistes.
- Participation à des réunions d'information et des actions de formation rentrant dans le champ de Compétences des orthophonistes.

7- COMPETENCES REQUISES ET EXIGENCES :

ASPECT REGLEMENTAIRE, APTITUDES ET CAPACITES GENERALES :

cf. description de fonction

EXIGENCES SPECIFIQUES :

- Avoir le sens de l'accueil.
- Etre disponible, faire preuve de patience.
- Capacité d'écoute et de respect des patients.
- Avoir le respect du patient et de sa famille
- **Connaître les risques liés à son activité et savoir appliquer les consignes de sécurité**
- Harmonisation du discours d'éducation thérapeutique avec l'IDE, le kiné, les médecins, les ASH.
- Se concerter avec ses collègues soignants pour mettre en œuvre un travail en équipe.
- Réaliser des actes d'orthophonie en cohérence avec la prescription médicale.
- Adapter la prise en charge du patient à l'évolution de son état de santé, de sa pathologie ou de ses possibilités fonctionnelles.
- Connaissances du handicap dans ses dimensions techniques, psychologiques, sociales et législatives.
- Adaptabilité aux exigences du travail en équipe pluridisciplinaire.
- Qualités d'organisation, de ponctualité.
- Sens des responsabilités.
- Participer à la visite du plateau technique.
- Se mettre en relation avec les orthophonistes en libéral pour assurer la continuité de la prise en charge du patient.
- **Organiser, adapter et réguler sa propre activité pour faire face aux aléas et variations de la demande, déterminer les priorités (gestion de l'urgence).**